

être présent, d'autant plus qu'il peut participer au débat. Je compte sur vous, monsieur l'Orateur, pour m'indiquer quel genre de motion je devrais présenter en vue de renvoyer cette mesure au Sénat pour qu'elle y soit étudiée de nouveau, si possible. Dans le cas contraire, l'heure consacrée à l'étude de ces bills d'intérêt privé sera bientôt écoulee, et je crois que le parrain du bill aura le temps d'obtenir les renseignements dont nous avons besoin.

M. Jones: Renvoyez le bill au comité, c'est le moyen d'obtenir des renseignements.

M. Smith (Calgary-Sud): La mesure peut être débattue de nouveau à l'étape de la troisième lecture.

M. Broome: Nous en sommes à l'étape de la deuxième lecture et nous débattons le principe du bill. Pour le moment, pour peu que je connaisse la question, je ne suis pas en faveur du bill.

M. Benidickson: Je pense que tous les députés admettent qu'il est véritablement six heures, et puisque la mesure prête à controverse, je propose que nous interrompions la séance.

M. Frank Howard (Skeena): Il ne reste pas beaucoup de temps. Comme le préopinant, je me suis informé des délibérations d'un des comités du Sénat afin de savoir si, oui ou non, il était possible d'obtenir certains renseignements à propos de ce bill. J'ai constaté qu'il n'a pas été fait rapport des délibérations du comité qui s'est occupé de ce bill, ce qui est malheureux. Le Sénat se préoccupe peut-être davantage du comité des divorces, de sorte qu'il n'a pas eu le temps de s'occuper de ces problèmes.

De toute façon, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le temps réservé à l'étude des bills d'intérêt privé et public étant expiré, la Chambre va maintenant revenir à l'étude de la question interrompue à cinq heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER SUPPLÉMENTAIRE DU
MINISTRE DES FINANCES

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable Donald M. Fleming (ministre des Finances) invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la

Chambre se forme en comité des voies et moyens, et sur l'amendement de M. Benidickson.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, juste avant cinq heures, je parlais de la totale impuissance des membres de l'opposition à traiter de ce budget, et de l'échec absolu et lamentable de leurs efforts pour dégager les éléments essentiels et importants du budget supplémentaire. Je venais tout juste de relever une déclaration de l'honorable député de Vancouver-Est.

J'écoute toujours avec plaisir l'honorable député. Lui-même et deux autres membres de son parti, qu'il serait peut-être embarrassant de nommer, forment ce que j'appellerais un groupe au sein d'un groupe. Ce sont des députés pour qui je nourris parfois certains espoirs de salut. Ils sont peut-être des brûlots, mais des brûlots qui fument. Cependant, lorsque, de temps à autre, j'en arrive à cette conclusion, ils perdent tout à coup l'état de grâce. C'est ce qui est arrivé hier.

Le député a critiqué le représentant de Carleton et le représentant de Vancouver-Kingsway, qui, à leur tour, ont critiqué la teneur des observations formulées par les membres de l'opposition.

Si j'ai bien saisi le député de Vancouver-Est, il prétend que le gouvernement est arrogant et que ses tenants n'ont pas le droit de faire des critiques de cet ordre. Je proteste, pour trois raisons. D'abord, le gouvernement actuel a toujours, à mon sens, fait bon accueil à la critique. Il sait prêter l'oreille aux critiques bien fondées et agir en conséquence.

Le débat sur la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, tenu l'an dernier, et la discussion sur les modifications au Code criminel qui a fait suite à ce débat, donnent des exemples de cette attitude. Ce sont des exemples parfaits. Aussi, je pense que le gouvernement est exempt des attributs que lui a prêtés le député.

En second lieu, quand les critiques sont mal fondées, inintelligibles, incomplètes et inutiles, les ministériels ont non seulement le droit mais le devoir de le signaler. Nous faisons bon accueil aux critiques intelligentes, fondées et pratiques, mais quand elles ne remplissent pas ces conditions, nous avons le devoir de le dire et, à notre tour, de nous engager dans les sentiers de la critique.

Nous en avons eu hier un excellent exemple quand le député de Vancouver-Kingsway, au cours de ses observations, a demandé à la Chambre la permission de consigner certains chiffres relatifs aux taux d'imposition dont se trouvent frappés les Canadiens. Cette déclaration, que j'ai lue ce matin avec infiniment de soin, place dans une perspective tout